

Commune d'Incourt



Incourt, le 13 septembre 2019

CONVOCAATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la **salle du Conseil communal – rue de Brombais 2 à Incourt le 25 septembre 2019 à 19h00.**

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Marché public de fournitures - Acquisition d'un chariot élévateur télescopique - Approbation des conditions et du mode de passation.
2. Finances - Service population - Création d'un fonds de caisse supplémentaire - Ratification.
3. Finances - "Menues dépenses" - Transfert du fonds de caisse - Ratification.
4. Finances - Fabrique d'église Saint-Pierre de Incourt - Budget 2020 - Approbation.
5. Finances - Fabrique d'église Saint-Aubain de Opprebais - Budget 2020 - Approbation moyennant modification.
6. Finances - Fabrique d'église Saint-Martin de Roux-Miroir - Budget 2020 - Approbation.
7. Environnement - Contrat de Rivière Dyle-Gette - Programme d'actions 2020-2022 - Approbation
8. Administration générale - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2019.

HUIS-CLOS

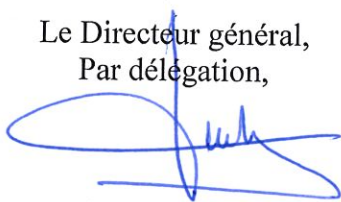
9. Administration générale - Marché de travaux - Rue Fond du Village et rue Marcel Louis - PIC 2017/2018 - Transaction financière - Décision.
10. Personnel communal - Engagement/Fin contrat - Point porté à la connaissance du Conseil communal.

11. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour prestations réduites pour convenances personnelles.
12. Enseignement communal - Personnel - Demande d'interruption de la carrière professionnelle pour convenances personnelles.
13. Enseignement communal - Personnel - Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles.
14. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles.
15. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles.
16. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour prestations réduites, accordé au membre du personnel qui a au moins deux enfants à charge de moins de 14 ans.
17. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle dite « ordinaire ».
18. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un maître de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant.
19. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
20. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
21. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
22. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
23. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
24. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
25. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un agent « APE » - Instituteur primaire à mi-temps.
26. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
27. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
28. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
29. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.

30. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un instituteur maternel à titre temporaire dans un emploi non vacant.
31. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
32. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
33. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
34. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant.
35. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant.
36. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
37. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un maître en psychomotricité à titre temporaire dans un emploi vacant.
38. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un agent « APE » - Puéricultrice à 4/5 -ème temps.
39. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un agent « PTP » - Assistant (e) à l'institutrice primaire à mi-temps.
40. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un professeur d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi vacant.

Par ordonnance,

Le Directeur général,
Par délégation,



P. TIRCHER



Le Bourgmestre,



L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.